



Uluslararası Seminer

Akdeniz Ülkelerinde Yöresel Ürünler, Coğrafi İşaretler ve
Sürdürülebilir Yerel Kalkınma

24-26 Nisan 2008 - Antalya / Türkiye

Séminaire International

Les Produits de Terroir, les Indications Géographiques et
le Développement Local Durable des Pays
Méditerranéens

24-26 Avril 2008 - Antalya / Turquie

"Déclaration d'Antalya sur les indications géographiques relatives aux produits alimentaires méditerranéens et le développement local"

A l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la fondation de la Faculté des Sciences Économiques et Administratives de l'Université Akdeniz d'Antalya, et dans le prolongement des travaux de recherche et des programmes de coopération internationale menés depuis plusieurs années, l'Université Akdeniz et le CIHEAM-IAMM ont organisé un séminaire international portant sur "*les produits du terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*" du 24 au 26 avril 2008 à Antalya (Turquie). Cette rencontre a rassemblé une centaine de participants d'une dizaine de pays de l'Europe et de la Méditerranée en présence de membres invités de plusieurs organisations internationales et nationales.

Le rôle central de l'agriculture et de l'alimentation dans un monde globalisé a été rappelé par les Ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM lors de leur 7^{ème} réunion tenue à Saragosse (Espagne) le 4 février 2008. Ils ont notamment recommandé de renforcer les coopérations sur les enjeux liés à la qualité des produits agricoles et halieutiques méditerranéens au service d'un développement durable.

Considérant que les agricultures méditerranéennes doivent faire face à des défis globaux de plus en plus complexes (évolutions démographiques, changement climatique, hausse du prix des matières premières) et rappelant les attentes des consommateurs quant à la qualité des aliments sécurisés en particulier par une bonne traçabilité ;

Observant que les pays méditerranéens, pourtant riches de savoir-faire agricoles, de patrimoines alimentaires et de biodiversité, sont aujourd'hui confrontés à des pressions environnementales majeures et à des difficultés multiples en matière de sécurité des approvisionnements et de préservation du modèle alimentaire méditerranéen ;

Soulignant cependant que les démarches d'indication géographique peuvent avoir un effet de levier pour une stratégie alternative de développement en Méditerranée, fondée sur les terroirs.

Estimant que cette synergie territoriale harmonieuse doit être renforcée dans le cadre de la coopération agricole et alimentaire euro-méditerranéenne ;

Par conséquent, les participants recommandent qu'une politique coordonnée d'appui au développement durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'espace rural, fondée sur un dispositif mutualisé de signalisation les « Terroirs de la Méditerranée », soit mise en place.

Cette stratégie de distinction a pour objectif de promouvoir pour la Méditerranée :

- La production et la consommation de biens et de services de qualité, ancrés dans les terroirs méditerranéens et tracés et leur développement sur les marchés internationaux
- La préservation, l'accroissement et le partage équitable de la valeur
- La valorisation et la transmission des patrimoines
- La protection des ressources et le maintien de la biodiversité
- Des mécanismes de gouvernance participative

Dans cette perspective, un effort particulier doit être accordé à :

- La mise en place d'outils de différenciation et de promotion des biens et services par l'origine géographique
- Le renforcement des capacités d'organisation des producteurs et des circuits commerciaux
- La définition et la réalisation de programmes de recherche et de formation innovants organisés en réseaux
- L'information et l'éducation des consommateurs en vue de promouvoir le patrimoine culinaire méditerranéen
- Des actions auprès des instances gouvernementales et professionnelles pour promouvoir le concept de « Terroirs de la Méditerranée ».
- La création d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des propositions de cette déclaration.

Antalya le 26 AVRIL 2008 - TURQUIE